



بنك الإسكان
BANQUE DE L'HABITAT

AVIS DE CONSULTATION N° CA-DCI-01/2017 « Acquisition de LICENCES AUTODESK-AUTOCAD »

La **BANQUE DE L'HABITAT** se propose de lancer une consultation pour l'acquisition de **LICENCES AUTODESK-AUTOCAD**.

Les représentants des sociétés qui désirent participer à la présent consultation, doivent se présenter à **la Direction Centrale de l'informatique de la Banque de l'Habitat sis – au 4ème étage bureau n° 413 du siège social de la Banque de l'Habitat, 18 Avenue Mohamed V 1080 Tunis**, munis de leurs cartes d'identité nationale et du cachet de l'entreprise représentée pour retirer le cahier des charges y afférent, contre la production d'un reçu attestant le versement en espèce de la somme non récupérable de **Cinquante Dinars (50,000)** au compte courant bancaire n° **14 207 207 3567000014 35** ouvert sur les livres de l'agence internationale de la BH sise à l'espace de Tunis, 1073 Montplaisir.

Les offres dont la validité exigée est de 90 jours à compter du lendemain de la date limite fixée pour la réception des offres, doivent être envoyées par voie postale et en recommandée ou par rapid-poste ou remises directement et contre récépissé au bureau d'ordre central (B.O.C) de la BH au nom de la **Banque de l'Habitat – Bureau d'Ordre Central : 18, Avenue Mohamed V, 1080Tunis**.

Elles doivent être présentées conformément à **l'article 8** du cahier des charges comme suit :

- Une enveloppe extérieure fermée ne comportant que la mention suivante :

« A NE PAS OUVRIR CONSULTATION N° CA/DCI/01/2017 POUR L'ACQUISITION DE LICENCES AUTODESK-AUTOCAD »

Cette enveloppe extérieure doit renfermer obligatoirement et sous peine de nullité :

1. Les pièces administratives énumérées de E1 au E6 désignées au point **I** du paragraphe **8.2** de **l'article 8** du cahier des conditions de la consultation y compris la caution bancaire provisoire dont le montant est fixée à **Mille (1 000, 000) dinars**.
2. Une première enveloppe intérieure fermée portant, outre l'objet de la consultation, l'identité du soumissionnaire et la mention « Enveloppe A – Offre technique ». Elle doit contenir les pièces énumérées de A1 au A5 désignées au point **II** du paragraphe **8.2** de **l'article 8** du cahier des conditions de la consultation.
3. Une deuxième enveloppe intérieure fermée portant, outre l'objet de la consultation, l'identité du soumissionnaire, la mention « enveloppe B – Offre financière ». Elle doit contenir les pièces de B1 à B2 désignées au point **III** du paragraphe **8.2** de **l'article 8** du cahier des conditions de la consultation.

La date limite de réception des offres est fixée au **15/12/2017 jusqu'à 16 heures**; date et heure limites fixées pour la réception des offres (le cachet du bureau d'ordre central de la Banque de l'Habitat fait exclusivement foi).

Toute offre incomplète ou parvenue après la date et l'horaire prescrits sera rejetée.